

**DELIBERATION N° 36-2020-2021-CA
PORTANT APPROBATION DU BILAN SOCIAL 2019**

Le Conseil d'administration,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-1 à L 712-3,
Vu les statuts de l'université,
Vu l'avis du comité technique en date du 26 octobre 2020,

Délibère :

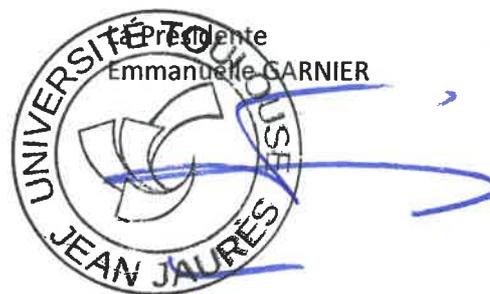
Article unique

Le bilan social 2019 tel qu'annexé à la présente délibération est approuvé.

Délibération adoptée à la majorité des membres présents ou représentés (21 pour, 0 contre, 2 abstentions, 0 NPPAV).

À Toulouse, le 27 octobre 2020

Présidente
Emmanuelle GARNIER



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.